

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 17 septembre 2003

Numéro de la résolution CE03 1989

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) », de manière à modifier, à même le secteur « Équipement collectif et institutionnel » de l'Hôpital Général Juif situé entre le chemin de la Côte-des-Neiges et la rue Légaré, du côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, les limites de hauteur et de densité sur un emplacement localisé au nord-est de l'intersection de la rue Légaré et de l'avenue Bourret, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1033241025
40.003

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière